

# Compte rendu du conseil d'école du 18 juin 2019

## Personnes présentes :

Les directrices d'école : Mme ROY (présidente du Conseil d'Ecole) et Mme ASTIER (faisant fonction en l'absence de Mme Tintignac).

Les enseignantes : Mme LEYSSENE, Mme DELMONT, Mme DALMAY-ROUGIER, Mme DOUBLET, Mme LEVIS, Mme DEBORD, Mme BRUYERE et Mme ROYER.

## Les représentants des municipalités :

Mme TUYERAS (Maire de St Brice sur Vienne),

Mme MAGOUTIER (Adjointe au Maire de St-Brice-sur-Vienne),

Mme SOURY (Maire de St Martin de Jussac)

M. BURIN (Conseiller municipal de la Mairie de St Martin de Jussac)

Les représentants DDEN : M. GRANCOING

Les représentants des parents d'élèves : Mmes DUPONT, BELLAYER, LECOMTE, BASGROT, FORT-DUROUDIER, PERRON, M. VERGNE (Représentants de l'école de Saint Brice sur Vienne), Mme PERRON, M. BERNON, (Représentants de l'école de Saint-Martin de Jussac).

Inspecteur de l'éducation nationale : M. Hugon

Absent excusé : M. Buisson représentant DDEN

## L'ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 19 mars 2019
- ✓ Bilan des questions et demandes faites lors des derniers conseils d'école
- ✓ Point sur les effectifs : organisation et répartition pour la prochaine rentrée scolaire
- ✓ Budget des mairies alloué aux écoles : leurs fonctionnements
- ✓ Activités et projets des classes
- ✓ Demandes de travaux
- ✓ Questions diverses

✓ **Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 19 mars 2019**

Réaction à l'approbation du compte-rendu du CE du 19/03/2019 :

« Le compte-rendu du conseil d'école ne fait pas état de plusieurs échanges qui se sont tenus le 19 mars. Parmi ces échanges, deux points nécessitent d'être corrigés/ajoutés à savoir :

Il est indiqué dans le compte-rendu que « la mairie de Saint Brice supportant seule les coûts est dans une situation délicate et a décidé d'en informer Mme la sous-préfète ».

Comme précisé pendant la réunion (et souligné par Mme Tuyéras), les coûts supportés seuls par St-Brice concerne le personnel des classes maternelles et non l'ensemble des coûts scolaires.

A propos de l'information à la sous –préfète, il a été précisé que Mme le Maire de St-Martin a également contacté la sous-préfète pour organiser une médiation.

Enfin, lors des réactions à la lecture du courrier par Mme Masgoutier, les élus de St Martin ont pu indiquer que le conseil municipal de St Martin avait refusé de procéder au paiement des sommes exigées par St Brice en raison de leur augmentation importante, unilatérale et insuffisamment justifiée. »

Echange entre Mme Le Maire de Saint Brice sur vienne et Mme le maire de saint Martin de Jussac.

Un courrier rédigé par les membres du bureau chargé du dossier sera annexé au compte-rendu du conseil d'école.

✓ **Bilan des questions et demandes faites lors des derniers conseils d'école**

Saint Brice :

- Les travaux côté maternelle vont être courant de l'été 2019
- Porte posant problème : plus de pièces détachées donc réflexion sur le remplacement de celle-ci
- Dossier ENIR : installation de vidéo projecteur interactif dans 2 classes, équipement en ordianteur avec une formation cette été ( subventionné à 50% par létat)

Saint Martin :

- Les anciens manuels : la secrétaire n'a pas de nouvelles de l'association, Mme Roy va relancer l'association.
- La bibliothèque demandée par les enseignantes : Elle est en cours de réalisation, 6 planches ont été coupées selon les dimensions des livres. Format et type validés. Elle sera effective à la rentrée 2019.

- Aménagement de la salle commune : Mobilier à disposition dans le hall validé, si besoin les enseignantes prendront des chaises dans leur classe. Vu que le Maire peut réglementer l'accès à l'école lors de la pause méridienne, il est rappelé que l'utilisation de cette salle, entre 12h15 et 13h45, est réservée au personnel communal (hormis l'espace cuisine accessible par les enseignantes).  
Sur ce temps périscolaire, cette salle a deux utilités : salle de repli si mauvais temps (un test aura lieu et salle d'infirmier pour les premiers soins).  
Pour séparer l'espace cuisine de la salle, une porte accordéon va être installée pour la rentrée.
- Portes difficiles à ouvrir ou à fermer : La porte intérieure de la salle de classe occupée par Sophie a été vérifiée par l'agent technique, si besoin possibilité de le solliciter de nouveau. La porte extérieure de cette même classe sera réparée pour la rentrée.
- Pharmacie et trousse PPMS : Le suivi des stocks de ces deux réserves est normalement réalisé par la direction de l'école. Pour décharger la direction, Sylvie GIROU animatrice communale a la gentillesse de s'en occuper.

Pour information, elle a tout organisé, listé, et veille désormais à toutes les dates de péremption ainsi que dans les trousse de secours pour sorties scolaires. Cet agent formé aux « gestes premiers secours » est la référente au niveau du personnel communal.

- Dossier ENIR : Le conseil municipal en séance sur le débat d'Orientation Budgétaires, a validé la proposition d'équiper les trois classes de tableau numérique alors qu'initialement en séance du 16/11/2018, avait été évoqué unanimement l'idée de n'équiper qu'une classe à deux classes pour une question de budget.  
Concernant l'installation du matériel, il est envisagé de recouvrir les tableaux verts d'un adhésif adapté pour la projection et l'écriture. Il sera recouvert dans un premier temps pour des tests de projection.  
Il y aura du matériel informatique neuf dans tous les salles.

✓ **Point sur les effectifs : organisation et répartition pour la prochaine rentrée scolaire**

Effectifs par classe à la rentrée 2019 :

- **Petite section** : 17 élèves
- **Moyenne section** : 18 élèves
- **Grande section** : 27 élèves
- **CP** : 20 élèves
- **CE1** : 20 élèves
- **CE2** : 19 élèves
- **CM1** : 20 élèves
- **CM2** : 24 élèves

Il a été décidé par l'équipe enseignante de conserver l'ensemble de la classe de ce1 sur le site de St Brice, sauf si plusieurs inscriptions avaient lieu durant l'été auquel cas 5 enfants seraient envoyés à St Martin. Le choix de ces 5 enfants se fera en fonction du lieu d'habitation et de la fratrie.

Les inscriptions au transport navette devront se faire avant la date prévue sous peine de pénalité. Par contre, pour les enfants qui seraient envoyés à St Martin et qui ne connaîtraient cette décision que durant l'été, un certificat sera fourni et il n'y aura pas de pénalités.

La directrice de l'école de St Brice s'engage à contacter les familles avant le 20 août 2019.

3 ATSEMS maintenues pour 2 classes et demi de maternelle, la mairie conserverait les atsems pour le bien être des enfants.

✓ **Budget des mairies alloué aux écoles : leurs fonctionnements**

Saint Martin : 40€ par enfant pour les fournitures scolaires

1200€ pour le transport des sorties scolaires

Saint Brice : 4850€ pour les fournitures scolaires

1090€ pour les transports

330€ pour les sorties scolaires

1500€ pour l'achat de livres pour la bibliothèque

✓ **Activités et projets des classes :**

Saint Brice :

- à l'occasion de la fête des livres : ps/ms : passeur d'histoires pour raconter des contes le 21/05

Gs : atelier du salon du livre le 24/05

Cp/Ce1 : intervention du scientibus le 24/05

- le 18/06 : olympiades sur le site de Chambéry pour les 2 écoles avec les classes de GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2
- Sortie le 04/06 à l'aquarium du Bugues pour PS, MS
- Sortie le 24/06 à la cité des insectes pour les GS, CP, CE1
- Cycle piscine : dernière séance le 25/06
- Visite de l'école de saint Martin le 1<sup>er</sup> juillet pour les CE1

Saint Martin :

- Faites des livres : CE2 : visite de L.Audouin le 24/05  
Cm1- Cm2 (classe de mme Debord): création de poèmes AIKU  
Cm2 (classe de Mme Leyssene): rencontre avec H. Malkemoune  
avec les 6<sup>ème</sup>
- Journée athlétisme : CE2, CM1, CM2
- Sortie au bassin de nexon le 25/06 : Classe de Mme Leyssene : acrobanches  
Classe de Mme Debord : travail autour de la nature  
Classe de Mme Roy : Lastours

Le coût de ce voyage est pris en charge par la coopérative scolaire et l'APE.

- CM1, CM2 : participation à un escape game avec les 6 ème et leur professeur d'anglais.
- Cycle piscine : il reste 2 séances
- Spectacle le mardi 2 juillet à partir de 18h30 dans la cour de l'école.
- Conseil école /collège la semaine du 24/06 pour le projet de l'année prochaine
- 24/06 : journée porte ouverte au collège Paul Langevin.

✓ **Demandes de travaux**

Pas de travaux prévus sur les 2 sites

✓ **Questions diverses**

Pas de questions sur les écoles

Un parent d'élèves ajoute que les enfants sont contents de la cantine de Saint Brice.

L'APE signale que cette année elle donnera un montant de 20€/enfant et que les chèques seront remis aux directrices lors du traditionnel pique nique de fin d'année le 05 juillet 2019 en présence de la municipalité.

Concernant l'école de Saint Brice sur Vienne, le guide d'accueil et dossier d'inscription aux services périscolaires sera à rendre avant le 31/07 et les inscriptions à faire avant le 23/08. Pour l'école de Saint Martin de Jussac, ce sera à la rentrée.

Un carnet de liaison périscolaire mairie/ parent a été remis aux parents d'élèves afin de noter des erreurs pour qu'il puisse être mis en service rapidement. Il sera mis en place pour une meilleure correspondance.

Les personnes intéressées pour se présenter à l'élection des parents d'élèves d'octobre 2020 devront se faire connaître rapidement auprès de Mme Roy et/ ou Mme Astier.

La secrétaire de séance

BASGROT Céline

(Représentante des parents d'élèves de St Brice)

La Présidente du conseil d'école

Mme Anabel Roy



A Saint Martin de Jussac,  
Le 26 mars 2019.

TEL 05.55.02.18.15  
FAX 05.55.02.06.06  
[commune.saintmartindejussac@wanadoo.fr](mailto:commune.saintmartindejussac@wanadoo.fr)

OUVERT  
Lundi-Mardi-Vendredi-Samedi  
De 9h à 12h

## A destination des membres du Conseil d'Ecole

### **OBJET : Facturation du RPI**

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière séance du conseil d'école du 19 mars 2019, une déclaration a été faite par les élus de St-Brice sur Vienne représentant le conseil municipal de cette même commune concernant « le fonctionnement actuel du RPI et les difficultés que la commune de St-Brice rencontre ».

Pour une complète transparence, nous vous apportons une réponse à cette intervention :

« La dernière convention annuelle du RPI a été signée le 18/02/2014 avant la fin du précédent mandat municipal ; la commune de St-Martin a donc réglé le 01/10/14 la somme de 7965,17 € pour l'année scolaire 2013-14.

Pour l'année scolaire 2014-15, nous avons sollicité oralement plusieurs entrevues sans succès et St-Martin a payé le 12/08/15 la somme de 8106,04 € malgré l'absence de signature de la convention (pièce justificative pourtant exigée par la Trésorerie).

Il s'est ensuite écoulé plusieurs mois sans réaction des deux parties.

Le conseil municipal de St-Martin s'est réuni le 04/11/16. Il a été décidé de proposer une réunion de travail entre les élus en charge des Affaires Scolaires des deux communes, ce qui a été formalisé par courriel. Cette proposition de réunion est restée sans réponse de la part de St-Brice Sur Vienne.

A la suite, nous avons reçu des éléments de facturation et un titre exécutoire (facture) de 10 401,40 € émis par St-Brice en date du 18/01/17 (année scolaire 2015/16).

Nous avons ainsi constaté une hausse de **28 %** de notre participation aux frais du RPI et avons donc demandé des justificatifs, quelques uns ont été reçus le 27/02/17.

Toujours sans nouvelles de la réunion proposée début novembre 2016, nous avons informé le Trésorier de la situation et avons demandé un allongement du délai réglementaire de paiement, par courrier du 28/03/17. Notre démarche visait l'obtention d'un accord dans le but d'une répartition des dépenses juste et équitable pour les collectivités.

Une réunion s'est tenue le 26/06/17 entre maires pour faire le point sur les éléments justificatifs. Le conseil municipal de St-Martin s'est réuni le 30/06/17 et a décidé de repousser la décision d'établir une nouvelle convention au regard des éléments justificatifs fournis par St-Brice. Il a également voté la constitution de groupes de travail pour « mettre tout à plat ».

Le 13/11/17, un courrier de St-Brice a fait état d'une facture à venir de 15 290 € pour l'année scolaire 2016/17 (soit plus du double de la participation pour 2013/14) qui a entraîné une suspension des paiements, notifiée à la Trésorerie.

Conscients de la nécessité de régler cette situation, nous nous sommes réunis à plusieurs reprises depuis février 2018.

Un projet de compte-rendu a été proposé à St-Brice pour co-signature en vue d'un accord de principe. Celui-ci est toujours en attente de rédaction définitive et la question soulevée concernant les justifications des charges de personnel est jusque-là restée sans réponse de St-Brice.

Mais pourquoi cette situation aujourd'hui ?

Vous avez certainement remarqué des périodes de « coupure » dans le déroulé des événements. Parallèlement à ces démarches, un autre sujet commun à St Martin et St-Brice nous a mobilisés, à savoir la clef de répartition financière des frais de transports scolaires des enfants.

Le transport scolaire est facturé par le Syndicat Mixte Vienne Gorre. En 2015, nous avons constaté sur les listes des élèves annexés aux factures que plusieurs enfants domiciliés à St-Brice y figuraient.

Après recherches, ce système de facturation se pratique depuis la création du RPI en 2003.

Nous nous sommes entendus dire que cette situation serait justifiée sous prétexte que la facturation fait référence au point de descente des enfants.

Or les enfants de chaque commune sont déposés à chaque école par la navette (qui se trouve être le même véhicule que les transports scolaires). Pourtant la navette fait l'objet d'une facturation indépendante des transports scolaires (cf. article 4 des conventions du RPI).

Vous constaterez, contrairement à ce qui pourrait être dit, que les questions des transports scolaires et du RPI sont donc, bel et bien, liées.

Nous vous épargnons les différentes dates de courriel, courriers, échanges, propositions de réunion qui sont restés lettre morte (même de la part du Trésorier de Rochechouart alors que le Trésorier de St-Junien était disposé à prendre part aux réunions) à propos de ce sujet.

Sachez qu'au regard des éléments dont nous disposons, St-Martin aurait fait une solidarité en faveur de St-Brice sur la période de 2013 à 2018 de **15445, 16 €**.

Enfin, nous avons sollicité, nous aussi spontanément Madame la Sous-Préfète avant le 25/01/19 pour nous aider dans la résolution de ces problèmes et aboutir à un accord.

Nous vous invitons à consulter et méditer le rapport n°553 du Sénat enregistré le 24 juin 2015 et rédigée par Mme Marie-Annick DUCHÊNE, sénatrice.

En page 23, dernier paragraphe vous y trouverez les mots suivants :

*« **Le conseil d'école ne doit pas être - un tribunal - où l'élu est mis en difficulté, mais doit au contraire lui permettre d'apporter de vraies réponses aux interrogations des membres de la communauté éducative. Il convient donc de prévoir que toute question adressée au maire doive être explicitement inscrite à l'ordre du jour de la réunion et communiquée préalablement à la réunion sous peine d'être irrecevable.** »*

Dans l'intérêt des enfants, leurs parents et l'équipe éducative, nous ne nous pouvons que regretter la tournure des événements.

Les membres du Bureau en charge de ce dossier